



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT
DPE / DAFPEN

Affaire suivie par :
Cellule coordination /
DAFPEN

Téléphone
05.55.11.42.07
05 55 11 41 61

Mél.
ce.diper@ac-limoges.fr
ce.dafpen@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
87031 Limoges cedex

Limoges, le 6 novembre 2015.

Le Recteur de l'Académie de Limoges
Chancelier des Universités

à

Madame, Messieurs les inspecteurs d'académie directeurs
académiques des services de l'Éducation nationale de la
CREUSE, CORREZE, HAUTE VIENNE

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
IA-IPR et IEN-ET/EG

Objet : Appel à candidatures 2016-2017 : adaptation ou reconversion des enseignants du 2nd degré :
Référence : Décret 2007-1470 du 15 octobre 2007

Un dispositif particulier permet, chaque année, de mettre en place des actions d'adaptation et de reconversion pour les personnels enseignants du second degré, afin de concilier besoins individuels et intérêt du service, conformément au décret cité en objet.

- **L'action d'adaptation** concerne les professeurs qui, restant sur leur poste, connaissent de nouvelles conditions d'emploi nécessitant de parfaire leur qualification professionnelle et/ou de compléter leur formation.
- **L'action de reconversion** accompagne un changement de la spécialité enseignée, en réponse à un projet de mobilité professionnelle ou à une mesure de carte scolaire.

Les possibilités de formations offertes d'une durée variable adaptée aux besoins dans ce cadre, sont multiples :

- formation(s) au Plan Académique des formations,
- stage(s) en entreprise(s),
- stage(s) en EPLE,
- autres actions de formations.

Un accompagnement individualisé sous forme d'un tutorat peut également être proposé.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir :

- attirer l'attention des enseignants de votre établissement sur ce dispositif,
- recenser et transmettre au Rectorat – Division des personnels enseignants (timbre ci-contre) les demandes des personnels concernés pour le VENDREDI 29 JANVIER 2016 dernier délai, à l'aide de la fiche de candidature ci jointe, complétée en deux exemplaires.

Les demandes seront instruites par la DAFPEN, en collaboration avec les corps d'inspection concernés. Elles seront soumises à l'avis d'un groupe de travail, qui se tiendra en avril 2016, ainsi qu'aux CAPA des corps concernés. Une réponse écrite sera ensuite adressée aux candidats sous couvert de leur chef d'établissement.

Les candidats souhaitant des informations complémentaires sur ce dispositif adresseront leurs questions à la DAFPEN, ce.dafpen@ac-limoges.fr;

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
des Relations et des Ressources Humaines


Valérie BENEZIT

D' ADAPTATION

OU

DE RECONVERSION

Prénom et NOM : Corps : Date de naissance :	Affectation :
DISCIPLINE ou SPÉCIALITÉ ACTUELLE : Inspecteur pédagogique concerné :	DISCIPLINE ou SPÉCIALITÉ SOUHAITÉE ou ENVISAGÉE : Inspecteur pédagogique concerné :

Motivation(s) de la demande :

(à présenter sur feuille séparée si nécessaire)

- Liée(s) à l'évolution de la carrière, du poste dans l'établissement, de la structure pédagogique, de la carte scolaire.
- Liée(s) à des raisons personnelles...

Avis motivé du Chef d'Établissement

(préciser si des moyens de remplacement sont nécessaires)

Avis des inspecteurs pédagogiques concernés

(cet avis sera donné par les inspecteurs après réception de ce dossier à la DAFPEN)

Modalités de formation demandées :

(à renseigner par les corps d'inspection)

- Actions de formation(s) au Plan Académique des Formations :

- Stage(s) en entreprise(s) :

- Stage(s) en établissement(s) scolaire(s):

- Formation stagiaire:

- Tutorat :

- Décharge de service souhaitée (préciser le nombre d'heures)

**A retourner au RECTORAT / DPE – 13 rue François Chénieux 87031 Limoges cedex –
ce.diper@ac-limoges.fr
avant le 29 JANVIER 2016 en 2 exemplaires**

A l'issue de sa période de formation et après validation par le corps d'inspection responsable, le candidat s'engage à enseigner dans la nouvelle discipline, sur le poste d'affectation qui lui sera proposé.

**Fait à
Le
Signature du candidat :**